

Séance ordinaire du 13 juillet 2020



2020-07
161

PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 13 juillet 2020 à 20h05.

Sont présents à cette séance :

Siège #0 - Mme Vanessa Roy
Siège #1 - M. Réal Rodrigue
Siège #2 - M. Noel Vigneault
Siège #3 - Mme Karen Talbot
Siège #4 - Mme Suzanne Veilleux

Formant quorum sous la présidence de monsieur Carl Boilard, maire.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Attendu le décret #177-2020 du 13 mars 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Attendu l'arrêté #2020-004 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux, le 17 mars 2020, permettant :

- aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos;
- aux élus d'y participer par tout moyen de communication.

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Carl Boilard, la séance se déroulera à huis clos.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzanne Veilleux et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

Voir document joint

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES**
- 03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 04.01** - Séance ordinaire du 8 juin 2020
 - 04.02** - Séance extraordinaire du 18 juin 2020
 - 04.03** - Séance extraordinaire du 29 juin 2020
- 05 - CORRESPONDANCE**
 - 05.01** - Bordereau de correspondance
- 06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
 - 06.01** - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire
 - 06.02** - Compétence collecte, transport, tri et conditionnement pour les matières recyclables
- 07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 07.01** - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie
 - 07.02** - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en juin 2020 et des engagements du mois
 - 07.03** - Adoption rapport schéma de couverture de risque incendie
 - 07.04** - Embauche probatoire pompiers volontaires
 - 07.05** - Entente intermunicipale - service de Premiers répondants
 - 07.06** - Vente Argo
- 08 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS**
 - 08.01** - Réunion du comité des travaux publics
- 09 - LOISIRS-TOURISME**
 - 09.01** - Réunion du comité des loisirs et de la culture
 - 09.02** - Travaux aréna - Soumission réservoir d'eau Zamboni
 - 09.03** - Travaux aréna - demande de paiement # 5 Groupe Excel
 - 09.04** - Travaux aréna - demandes de paiement #4 et #5 BPA
 - 09.05** - Entente CSBE, École Roy /St-Louis et Municipalité
 - 09.06** - Aide financière URLS - programme PAFILR 2020-2021
- 10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
 - 10.01** - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme
 - 10.02** - Demande au programme de revitalisation 2020-2024 - Mutation
 - 10.03** - Demande de dérogation mineure - 295 13e rue Ouest JP Bégin
 - 10.04** - Demande de dérogation mineure - lot 5 666 139
 - 10.05** - Demande d'autorisation à la CPTAQ
 - 10.06** - Vente d'un terrain parc industriel - Groupe Nadeau
 - 10.07** - Borne de recharge rapide (MTQ)
- 11 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**
 - 11.01** - Activités et rapports financiers
 - 11.02** - Comptes du mois de juin 2020 et engagements financiers du mois suivant
 - 11.03** - Dons et commandites
 - 11.04** - Demande crédit taxes - Ressourcerie Beauce-Sartigan
- 12 - LÉGISLATION**
- 13 - DIVERS**
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

En conséquence,

Il est proposé par M. Réal Rodrigue et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement.

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**2020-07
163**

04.01 - Séance ordinaire du 8 juin 2020

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 juin dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session.

En conséquence,

Il est proposé par M. Noël Vigneault et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 8 juin 2020, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

Adoptée unanimement.

**2020-07
164**

04.02 - Séance extraordinaire du 18 juin 2020

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 18 juin dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session.

En conséquence,

Il est proposé par M. Réal Rodrigue et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juin 2020, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

Adoptée unanimement.

**2020-07
165**

04.03 - Séance extraordinaire du 29 juin 2020

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 29 juin dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session.

En conséquence,

Il est proposé par M. Réal Rodrigue et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juin 2020, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

Adoptée unanimement.

05 - CORRESPONDANCE

05.01 - Bordereau de correspondance

Dépôt du bordereau de correspondance, session de juillet 2020.

5.01.01 - Informations

- Village-relais | Bulletin de juillet 2020

06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

06.01 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire

La directrice générale dépose le tableau détaillé par catégorie, du tonnage collecté par Services Sanitaires Denis Fortier inc. provenant de notre municipalité.

Ce document nous informe que le tonnage des déchets, des matières recyclables et compostables pour le mois de juin 2020 est de:

Compost	14.81 T.M. /4 semaines
Déchets industriels et commerciaux	26.60 T.M. /4 semaines
Déchets résidentiels	25.72 T.M. /4 semaines
Matériaux secs mélangés	17.60 T.M. /4 semaines
Recyclage industriel et commercial	11.26 T.M. /4 semaines
Recyclage résidentiel	10.92 T.M. /4 semaines

L'estimation du tonnage destiné à l'enfouissement par notre municipalité est de 600 tonnes métriques pour l'année 2020, soit une moyenne de 50 T.M. par mois. Le tonnage d'enfouissement pour le mois de juin est de 52.32 tonnes métriques.

2020-07
166

06.02 - **Compétence collecte, transport, tri et conditionnement pour les matières recyclables**

Attendu que les municipalités doivent compléter les données du portail GMR pour fin de transmission de leur déclaration;

Attendu que Recyc-Québec peut exiger une résolution prouvant que la Municipalité a toutes les compétences sur son territoire;

Attendu que la Municipalité s'est retirée de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud le 31 décembre 2013 via sa résolution # 2012-12-266;

En conséquence,

Il est proposé par M. Noël Vigneault et résolu:

- de confirmer que la Municipalité de La Guadeloupe a toutes les compétences, sur son territoire, en matière de collecte sélective de matières recyclables, depuis le 1er janvier 2014 pour:
 - la collecte et le transport;
 - le tri et le conditionnement.
- que cette compétence est pour le territoire de la Municipalité de La Guadeloupe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

07 - **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2020-07
167

07.01 - **Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie**

La directrice générale dépose le procès-verbal de la réunion du comité incendie tenue le 3 juin 2020.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Karen Talbot et résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 3 juin 2020 du comité incendie et les recommandations qui y sont contenues.

Adoptée unanimement.

**2020-07
168 07.02 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en juin 2020 et des engagements du mois**

Attendu l'étude par le comité de sécurité incendie des dépenses encourues par le Service de sécurité incendie;

Attendu qu'il apparaît opportun aux membres du conseil de faire suite aux recommandations du comité de sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Karen Talbot et résolu d'accepter:

- les dépenses reliées au service contre l'incendie du mois de juin 2020 pour un montant de 26 010.12 \$;
- les engagements du mois de juillet 2020 reliés au service d'incendie, au montant de 12 530.00 \$.

Adoptée unanimement.

**2020-07
169 07.03 - Adoption rapport schéma de couverture de risque incendie**

Attendu le dépôt à la présente du rapport annuel du schéma de couverture de risques incendie 2019;

Attendu que le rapport a été déposé et que celui démontre que 100% des actions prévues au plan de mise en oeuvre sont complétées;

En conséquence,

Il est proposé par M. Noël Vigneault et résolu d'approuver le rapport annuel du SCRI 2019 tel que déposé et d'en autoriser la transmission au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2020-07
170 07.04 - Embauche probatoire pompiers volontaires**

Attendu que le chef pompier souhaite recruter des gens du milieu intéressés à présenter leur candidature pour devenir pompier volontaire;

Attendu l'intérêt démontré par:

- Steeven Champagne-Jacques, résident à La Guadeloupe et travaillant à Courcelles;
- Samuel Babin, résident à St-Évariste-de-Forsyth.

Attendu la recommandation du Comité de sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzanne Veilleux et résolu, comme Municipalité gestionnaire du SSI de la Haute-Beauce, d'accepter la nomination, en tant qu'apprentis pompiers, M. Steeven Champagne-Jacques et M. Samuel Babin pour une période probatoire de 6 mois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2020-07
171 07.05 - Entente intermunicipale - service de Premiers répondants**

Attendu que depuis 2003, CAMBI opère un service de Premiers répondants sur le territoire de La Guadeloupe et qu'en 2015, en collaboration et entente avec le CISSS, le territoire de St-Évariste s'est ajouté;

Attendu qu'à compter du 1er août 2020, CAMBI met fin à son offre de service de Premiers répondants sur le territoire des deux municipalités.

Attendu que les municipalités peuvent se prévaloir des articles 569 et suivants au Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative au service de Premiers répondants;

Attendu le projet d'entente intermunicipale déposé à la présente, afin de continuer le service des Premiers répondants sur les territoires de La Guadeloupe et St-Évariste-de-Forsyth et ainsi assurer la sécurité des citoyens;

En conséquence,

Il est proposé par M. Réal Rodrigue et résolu:

- d'adopter l'entente telle que déposée;
- de nommer la Municipalité de La Guadeloupe gestionnaire de l'entente;
- d'autoriser Mme Christiane Lacroix, directrice générale et M. Carl Boilard, maire, à signer l'entente;
- de nommer M. Réal Rodrigue, conseiller, membre du comité des Premiers répondants Haute-Beauce, jusqu'au 31 décembre 2020;
- de nommer Mme Renée-Claude Jacques, secrétaire du comité intermunicipal PR Haute-Beauce.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2020-07
172**

07.06 - Vente Argo

Attendu que le Service de sécurité incendie de la Haute-Beauce a acquis un Argo comme véhicule d'urgence en remplacement de l'Argo Responder 1997;

Attendu que la Municipalité gestionnaire a publié un appel d'offres public, suite à la recommandation du Comité de sécurité incendie, pour la vente de l'Argo Responder 1997;

Attendu que le Service incendie est propriétaire de l'Argo depuis 2012 et que le protocole d'entente prévoit que les revenus de la vente d'un équipement soit au prorata du protocole lors de l'acquisition, soit:

- La Guadeloupe 62%
- St-Évariste 38%

Attendu les offres reçues:

- M. Robert Bolduc (Érablière Robert Bolduc): 3 610 \$ + tx;
- M. Jonathan Robert: 2 000\$ + taxes (soumission non conforme minimum demandé de 3 500\$).

En conséquence,

Il est proposé par M. Réal Rodrigue et résolu d'accepter l'offre de M. Robert Bolduc, et de remettre à St-Évariste sa part des revenus de la vente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

08 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

08.01 - Réunion du comité des travaux publics

Le comité des travaux publics a tenu une séance de travail le 15 juin 2020.

Les recommandations du comité ont été traitées lors des séances extraordinaires de juin.

09 - LOISIRS-TOURISME

09.01 - Réunion du comité des loisirs et de la culture

Le comité des loisirs et de la culture n'a pas tenu de séance de travail en juin 2020.

La directrice générale dépose le rapport mensuel des activités de juin 2020, préparé par la directrice des loisirs.

**2020-07
173**

09.02 - Travaux aréna - Soumission réservoir d'eau Zamboni

Attendu que pour la réfection de la glace du Centre sportif La Guadeloupe et du fonctionnement de la Zamboni, le réservoir à eau chaude de 100 gallons, en place depuis 2008, a été remplacé;

Attendu que le volume du nouveau réservoir ne suffit pas à la demande des nouvelles installations (multistack, chauffage au propane);

Attendu que l'ajout d'un deuxième réservoir est recommandé;

Attendu les soumissions déposées à la présente:

- Plomberie Chauffage Martin Veilleux: 6 400.00 \$+ taxes;
- Équipe SG : 8 792.46\$ + taxes.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Vanessa Roy et résolu d'accepter la soumission de PCMV et d'autoriser les travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2020-07
174**

09.03 - Travaux aréna - demande de paiement # 5 Groupe Excel

Mme Karen Talbot, conseillère au siège #3, se retire

Attendu la demande de paiement no 5, déposée par Groupe Excel S.M. inc. dans le cadre des travaux de remplacement du système de réfrigération et de mise aux normes du Centre sportif La Guadeloupe, au montant de 9 900.00\$ (11 382.53 \$ incluant les taxes);

Attendu que, conformément au devis administratif des travaux, la demande de paiement est approuvée par les professionnels au dossier (architecte, ingénieur) et par la Municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Vanessa Roy et résolu d'approuver la demande de paiement et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le déboursé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2020-07
175**

09.04 - Travaux aréna - demandes de paiement #4 et #5 BPA

Attendu les demandes de paiement déposées par Bouthillette Parizeau | BDCO dans le cadre des travaux de remplacement du système de réfrigération et de mise aux normes du Centre sportif La Guadeloupe:

- demande #4, au montant de 24 978.71\$ (28 719.28\$ incluant les taxes);
- demande #5, au montant de 1 108.56\$ (1 274.57\$ incluant les taxes).

En conséquence,

Il est proposé par Mme Karen Talbot et résolu d'approuver les demandes de paiement et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le déboursé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2020-07
176**

09.05 - Entente CSBE, École Roy /St-Louis et Municipalité

Attendu le projet d'entente déposé à la présente afin de:

- mettre à la disposition de la communauté de La Guadeloupe, de façon équitable, les immeubles et les équipements des écoles Roy et Saint-Louis nécessaires pour répondre à ses besoins en matière de loisirs et d'activités sociales et culturelles;
- faire profiter la population étudiante de tout niveau des immeubles et des équipements de la municipalité aux fins d'activités sportives et socioculturelles;
- permettre l'économie de ressources en évitant le dédoublement dans l'achat d'équipements et en permettant une utilisation plus efficiente des immeubles existants pour l'organisation d'activités sportives et socioculturelles;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzanne Veilleux et résolu:

- que le projet d'entente concernant un échange de services entre la Commission scolaire et la Beauce-Étchemin, les écoles Roy et Saint-Louis et la Municipalité de La Guadeloupe soit adopté tel que présenté;
- d'autoriser Mme Christiane Lacroix, directrice générale et M. Carl Boilard, maire, à signer l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2020-07
177**

09.06 - Aide financière URLS - programme PAFILR 2020-2021

Attendu que le service des loisirs a déposé une demande d'aide financière auprès de l'URLS Chaudière-Appalaches pour le projet "Table extérieure de ping pong";

Attendu la confirmation de l'URLS Chaudière-Appalaches d'une aide financière maximale de 2 500\$ dans le cadre du programme d'assistance financière locale et régionale (PAFILR);

Attendu la soumission reçue de Tessier Récréo-Parc, pour la table béton, # RD-015-30, dimensions 152.5 cm x 274 cm, au prix de 5 000\$;

En conséquence,

Il est proposé par M. Réal Rodrigue et résolu :

- d'accepter la soumission de Tessier Récréo-Parc au montant de 5 000\$;
- de commander la table béton # RD-015-30;
- d'ajouter cette table de ping pong aux installations du Parc du Moulin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

**2020-07
178**

10.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme

La directrice générale dépose le procès-verbal de la réunion du comité d'urbanisme tenue depuis la dernière séance régulière du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par M. Noël Vigneault et résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 22 juin 2020 du comité d'urbanisme et des recommandations qu'il contient.

Adoptée unanimement

**2020-07
179**

10.02 - Demande au programme de revitalisation 2020-2024 - Mutation

Attendu le dépôt au programme de revitalisation pour le remboursement des droits de mutation déposé par M. Gabriel Gilbert:

- Acquisition de la résidence sise au 353, 10e rue Ouest dont l'année de construction inscrite au rôle est 1961.

Attendu que la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme et que la demande répond aux exigences du programme;

En conséquence,

Il est proposé par M. Noël Vigneault et résolu d'accepter la demande et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le déboursé au montant de 723.09 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2020-07
180**

10.03 - Demande de dérogation mineure - 295 13e rue Ouest JP Bégin

Attendu le dépôt de la demande de dérogation mineure de Mme Lara Nadeau et M. Jean-Philippe Bégin concernant la construction d'un garage résidentiel au 295, 13^e rue Ouest, lot 5 665 973;

Attendu que cette demande vise à:

- Autoriser l'implantation du nouveau bâtiment (garage) à 6.5 mètres de la ligne latérale, laquelle est également une ligne de rue donc considérée comme une marge avant.

Attendu que la marge de recul autorisée par le règlement:

- Chapitre 7
 - Les marges de recul sont propres à chaque zone. Dans le cas d'un terrain d'angle, d'un terrain d'angle transversal et d'un terrain transversal, la marge de recul avant prescrite doit être appliquée sur tous les côtés bornés par une rue publique ou privée.
 - Marge avant minimale: 7.5 mètres.

Attendu qu'habituellement les rues ont une largeur de 15 mètres, que l'emprise de la rue dans ce secteur est de 18 mètres;

Attendu que cette dérogation ne portera pas atteinte à la jouissance et au droit de propriété des voisins;

Attendu la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence,

Il est proposé par M. Noël Vigneault et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure tel que déposée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2020-07
181**

10.04 - Demande de dérogation mineure - lot 5 666 139

Attendu la demande de dérogation mineure déposée par le représentant de la compagnie 9420-3486 Québec inc. pour le projet de construction d'un bloc appartement 6 logements sur la 9^e rue Ouest, lot 5 666 139;

Attendu que cette demande vise à:

- Autoriser l'implantation du nouveau bâtiment en alignement avec l'arrière du bloc appartement situé au 380 9^e rue Ouest, ce qui implique une ligne avant à ± 35 mètres.

Attendu que, dans ce cas, le règlement #373-2007 autorise:

- une marge avant maximale de 9.5 mètres.

Attendu que dans ce cas la marge avant maximale autorisée par le règlement # 373-2007 est de 9.5 mètres (règlement 373-2007 article 7.1.3 et 7.1.4 dont l'extrait est joint à la présente);

Attendu que lors de la construction du bloc appartement, situé au 380, 9^e rue Ouest, une demande de dérogation mineure a été déposée pour l'implantation avant à ± 33 mètres et qu'elle a été acceptée (#2012-04-0001);

Attendu l'enlèvement des bâtiments avoisinants à l'exception de l'un des voisins immédiats qui est à ± 7 mètres (voir carte):

- 380 9^e rue Ouest : ± 33 mètres
- 412 9^e rue Ouest : ± 33 mètres
- **424 9^e rue Ouest : ± 7 mètres**
- 434 9^e rue Ouest : ± 31 mètres
- 450 9^e rue Ouest : ± 32 mètres

Attendu que cette dérogation ne portera pas atteinte à la jouissance et au droit de propriété des voisins;

Attendu la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Karen Talbot et résolu d'autoriser la demande tel que déposée, à la condition que le demandeur acquiert le terrain (transaction en cours).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2020-07
182**

10.05 - Demande d'autorisation à la CPTAQ

Attendu le projet d'acquisition de Produits d'Érable A.V. inc. pour des terrains contigus à sa terre (lot 5 666 608):

- Acquisition des lots 56 66 202, 5 666 208 et 5 666 955 propriétés de Mme Yvonne Dubord;
- Acquisition du lot 5 666 206 appartenant à Mme Marthe-Hélène Dubord.

Attendu la demande d'autorisation de Produits d'Érable A.V. inc., à être déposée à la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec (CPTAQ) et jointe à la présente concernant:

- détacher (aliénation) le lot 5 666 206, zoné partiellement agricole, du lot 5 666 170 afin de l'acquérir;

Attendu que le demandeur est tenu d'obtenir une autorisation de la CPTAQ pour réaliser son projet;

Attendu que le lot aliéné est contigu aux lots 5 666 202, 5 666 208 et 5 666 955 également acquis par le demandeur, que ces lots seront annexés à ceux du demandeur et que le zonage ne sera pas modifié;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzanne Veilleux et résolu d'aviser le demandeur et la CPTAQ:

- que la demande ne déroge pas au règlement de zonage de la Municipalité;
- que la Municipalité appuie la demande l'aliénation conformément au plan joint à la demande d'autorisation de la CPTAQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2020-07
183**

10.06 - Vente d'un terrain parc industriel - Groupe Nadeau

Attendu l'offre d'achat déposé par Kristian Nadeau, représentant de la compagnie Groupe Nadeau, pour l'acquisition d'un terrain appartenant à la Municipalité situé sur la 23e Avenue:

- parcelle du lot 5 666 639 tel que démontré au plan projet d'acquisition préparé par M. Francis Carrier, arpenteur. (dossier 2008-025);
 - profondeur: 80 mètres;
 - largeur: 32 mètres;
 - superficie de 2 259.7m² (24 323.2 p2).
- Prix offert: 0.30\$/p2 (7 296. 96\$).

En conséquence,

Il est proposé par M. Réal Rodrigue et résolu:

- d'accepter l'offre de M. Kristian Nadeau aux conditions suivantes:
 - frais de notaire et d'arpenteur à la charge de l'acquéreur;
 - de procéder devant le notaire choisi par l'acquéreur.
- construction:
 - l'acquéreur aura un délai de 24 mois, suite à la signature du contrat, pour débiter la construction d'un bâtiment d'une superficie de 2 400 p2;
 - à l'échéance de ce délai, le vendeur pourra racheter le terrain au même prix, mentionné à la présente.
- d'autoriser Mme Christiane Lacroix, directrice générale et M. Carl Boilard, maire, à signer les documents légaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2020-07
184**

10.07 - Borne de recharge rapide (MTQ)

Attendu que dans le cadre du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020, le ministère des Transports dispose d'une mesure visant à soutenir l'implantation de bornes de recharge rapide le long des principaux axes routiers;

Attendu que la Municipalité de La Guadeloupe est reconnue par le Gouvernement du Québec comme étant un Village-relais;

Attendu que la Municipalité de La Guadeloupe a été ciblée par le Ministère des Transports, ainsi que par le Circuit électrique d'Hydro-Québec, afin de recevoir une borne de recharge rapide pour véhicules électriques;

Attendu que le ministère des Transports investit un montant correspondant à

50% des coûts reliés à l'implantation de la borne de recharge rapide, jusqu'à concurrence de 34 500\$;

Attendu Qu'Hydro-Québec investit le montant restant du coût lié à l'achat de la borne de recharge rapide et à son installation;

Attendu que le Circuit électrique sera le seul propriétaire de la borne de recharge rapide, la Municipalité n'a aucun investissement à effectuer en lien avec l'implantation de la borne de recharge rapide;

Attendu que l'implantation d'une borne de recharge rapide doit obligatoirement être accompagnée de l'implantation d'une borne double de 240V;

Attendu que suite à une entente avec CRECA, la Municipalité assume l'ensemble des coûts liés à l'entretien et au frais de fonctionnement, et une partie des frais d'installation de la borne double de 240V,

Attendu que la borne double de 240V sera installée sur un terrain appartenant à la Municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzanne Veilleux et résolu que la Municipalité de La Guadeloupe participe à l'installation d'une borne de recharge rapide pour véhicules électriques, ainsi que d'une borne double de 240V.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

11.01 - Activités et rapports financiers

Les élus ont étudié les activités et rapports financiers déposés en comité plénier.

La directrice générale dépose:

- L'état des activités financières sommaires;
- L'état des activités financières détaillées.

**2020-07
185**

11.02 - Comptes du mois de juin 2020 et engagements financiers du mois suivant

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Ils sont étudiés en comité plénier qui en recommande leur adoption.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Karen Talbot et résolu:

- que les comptes du mois de juin 2020 au montant total de 338 195.37 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

Comptes	106
payés	078.70 \$
Comptes à	158
payer	533.14 \$
Salaires	49 518.94
nets versés	\$
Remises	24 064.59
d'employeur	\$
Total	338 195.37\$

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois de juillet 2020 pour un montant total de 123 250.00 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc...) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

**2020-07
186**

11.03 - Dons et commandites

Attendu les demandes de dons et commandites étudiées par le conseil en comité plénier;

En conséquence,

Il est proposé par M. Noël Vigneault et résolu d'adopter les positions suivantes pour chacune des demandes.

- Fabrique Notre-Dame-des-Amériques : Prêt de l'excavatrice pour la réalisation de travaux de remplacement du réservoir au mazout souterrain de l'église.

Adoptée unanimement.

**2020-07
187**

11.04 - Demande crédit taxes - Ressourcerie Beauce-Sartigan

Attendu la demande déposée par la Ressourcerie Beauce-Sartigan, sise au 266, 14e Avenue La Guadeloupe, jointe à la présente résolution, concernant la taxation d'aqueduc, d'égout et d'ordures 2020;

Attendu que les frais facturés pour les services d'aqueduc et d'égout sur la taxation 2020 se détaillent comme suit:

- - Base avec compteur: 174.00\$;
 - Consommation compteur d'eau 135.28\$;
 - Égout en mètre cube: 135.28\$.

En conséquence,

Il est proposé par M. Noël Vigneault et résolu:

- d'annuler la facturation des services d'aqueduc et d'égout pour la taxation 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12 - LÉGISLATION

Aucune législation.

13 - DIVERS

Aucun sujet.

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

**2020-07
188**

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Noël Vigneault et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 21 heures

Carl Boilard, maire

Christiane Lacroix, directrice générale